

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 07 décembre 2009

DÉLIBÉRATION n° 2009-126

Nombre de membres au Conseil municipal :	29
en exercice :	29
qui ont pris part à la délibération :	26
Date de convocation :	01 décembre 2009

L'an deux mille neuf, le 07 décembre à 19h00, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie de Saint-Martin-le-Vinoux salle du Conseil municipal, sous la présidence du Maire Yannik OLLIVIER.

Présents : Yannik OLLIVIER, Maurice RAGOT, Luc MOREAU, Catherine LE BAS, Joaquin TORRES, Pierre TERRAES, , Mireille PERINEL, Angèle ABBATTISTA, Hervé POTHIER-DENIS, Gérard GROSSE, Annick GAILLARD, Frédéric CALVO, Christine TULIPE, Michelle LAPRESA, Patricia OBEID, Christian GROS, Jérôme MAGNIN, Stéphanie COLPIN, Chantal BREBION, André CONVERT, François TOURATIER, Florence LOMBARD, Jean-Marc BRUEL.

Excusé(e)s : Mme GULGLIELMO Isabelle à Mme Mireille PERINEL, Melle FAUCON BIGUET Sophie à Mme GAILLARD Annick, Mme BLANCHARD Maud à M Jean-Marc BRUEL.

Absent(e)s : Mme Houria LATRECHE , M Yves PICHON, M Kamel BOUZERARA,

Conformément à la loi du 5 avril 1884, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil. M Maurice RAGOT a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Rapporteur : Maurice RAGOT

Objet : INTERCOMMUNALITE – SE 38 – Approbation des rapports de contrôle gaz et électricité. Approbation du rapport d'activité 2008

En application aux articles L1411-13 et L1411-14 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil municipal doit prendre acte des rapports de contrôle 2008 sur les services publics de distribution du gaz et d'électricité établis par le SE 38.
Le Conseil municipal doit également prendre acte du rapport d'activité du SE 38 pour l'année 2008.

Le rapporteur entendu,

le Conseil municipal, après avoir délibéré :

- PREND ACTE de la communication des rapports de contrôle gaz et électricité pour l'année 2008,
- PREND ACTE de la communication du rapport d'activité de l'année 2008

Pour extrait certifié conforme
au registre des délibérations,
le 08 décembre 2009

Acte certifié exécutoire depuis son
dépôt à la préfecture et sa publication

Le Maire

Yannik OLLIVIER